

J'ai vendu un vehicule et j'ai égaré le certificat de cession

Par OUAKLI, le 26/07/2009 à 20:43

Bonjour,

j'ai vendu un vehicule pour destruction a un recuperateur de ferraille ambulant et j'ai egare le certificat de cession du vehicule et n'ai pas noté les coordone de la personne sur un autre document. pensant a l'honnetete de la personne je n'ai rien fait et laissé le temp passé.

mais ho surprise 1 ans apres je recois une contrevention pour exce de vitesse commis dans un autre departement.

j'ai reglé la contrevention et fait une declaration a l'hotel de police de ma ville ce jour je recois un appel tel d'une gendarmerie il ont intercepte un idividu avec le vehicule en question qui affirme etre le proprietaire du vehicule malgre que la carte grise n'est pas a son non

je me rend a l'hotel de police de ma ville reponce on ne peut rien faire alors que je voudrait bien en finir avec ce vehicule que doit on faire juridiquement pour que ce vehicule sorte de ma vie